

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 26 48 42 28

Durée

1 jour
7 heures

Public

DAF / RAF

Pré-requis

Avoir une expérience de la fiscalité.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et supports

Formation associant aspects théoriques
et surtout approche pratique.
Remise d'un dossier technique

Formateur

Avocat praticien

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la
formation par les participants, analyse
de l'atteinte des objectifs.
Attestation de fin de formation

Objectifs de la formation

Les bonnes pratiques pour bien défendre les intérêts de son entreprise

Objectifs pédagogiques

A l'issu de la formation, le stagiaire sera en capacité de :

Connaître les différentes procédures de contrôle fiscal et leurs conditions de mise en œuvre

Connaître les « sujets chauds » des contrôles fiscaux pour savoir les anticiper au sein de l'entreprise

Savoir bien se préparer à une vérification de comptabilité

Contenu

Le contrôle fiscal : du contrôle papier au contrôle 2.0

Les nouvelles méthodes de contrôle de l'entreprise :

La recrudescence des perquisitions fiscales

Focus sur la nouvelle procédure d'examen de comptabilité

La spécificité des contrôles des comptabilités informatisées : le CFCI et ses dernières évolutions

La nouvelle procédure de contrôle dans le cadre des demandes de remboursement TVA

La nouvelle procédure de contrôle des reçus fiscaux délivrés par les organismes sans but lucratif

Point sur la procédure fiscale :

Quels sont en pratique les droits et garanties du contribuable ?

Les vices de procédure existent-ils encore ?

Les administrations communiquent-elles entre elles ?

La préparation d'une vérification de comptabilité

Focus sur les éléments à remettre à première demande de l'Inspecteur (FEC, piste d'audit fiable, documentation prix de transfert...)

Le déroulement et les suites du contrôle fiscal

Les sujets chauds du contrôle fiscal

Les redressements en matière de durée d'amortissement

Amortissement comptable = amortissement fiscal ?

Les redressements en matière de CIR

Les principaux chefs de redressement

Les bonnes pratiques à mettre en place

Les redressements en matière d'impôts locaux :

Taxe foncière et CFE : situations des propriétaires et exploitants d'établissements industriels et/ou de locaux commerciaux

Mise en perspective avec la réforme des valeurs locatives entrant en vigueur en 2017

CVAE : les points sensibles du calcul de la valeur ajoutée